

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 12 octobre 2019

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Françoise BOINOT, M. Antoine RAMBEAU, et M. Antoine RUBIO

Absents excusés : Mme Janie ROLAND-TUFFET

Absents : M. Joël BRILLAUD et Olivier MURZEAU

A été élue secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FELIX

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
 - Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
 - Communauté de Communes AUNIS SUD :
 - ✓ Délibéré sur la modification des statuts.
 - ✓ Rapport d'activités 2018.
 - Délibéré sur le protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune de PUYRAVAULT.
 - Elaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales.
 - Compte rendu du conseil d'école.
 - Demande de financement participatif de l'école de Vouhé pour une sortie de classe découverte, dans le Périgord.
 - Point sur les travaux en cours (assainissement, voirie, enfouissement ...).
 - Compte rendu réunion avec la Direction des Infrastructures d'Echillais concernant le projet d'aménagement du centre bourg.
 - Bilan de l'enquête publique PLUiH.
 - Demande d'un opérateur pour l'installation d'une antenne téléphonique sur la commune.
 - Rapport d'activités d'EAU 17.
 - Divers (agenda, repas des aînés (choix du menu), spectacle de Noël, illuminations Noël, sentier d'interprétation, cheminement piétonnier, route de la Macre, bilan du 13 juillet, appel à projet 1000 cafés ...)
- PJ : Le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes AUNIS SUD.
Le protocole établissant un dispositif de participation citoyenne.

Début de la séance : 20 heures 30

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu de conseil. Le compte rendu de la séance du 6 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, que soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Prévision coupe de Bois 2019/2020 dans la forêt de Benon section Blameré.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois déclarations d'intention d'aliéner déposées par :

- Mme Catherine UGILLE, pour le bien cadastré C322, d'une superficie totale de 627 m² et situé 8 rue de la Garenne,
- les conjoints POUVREAU, pour le bien cadastré A498, A266, A265, A499 et A268, d'une superficie totale de 1 201 m² et situé place du Pistachier
- Les conjoints MURZEAU, pour le bien cadastré D455, d'une superficie totale de 5 403 m² et situé route de la Chardonnière.

Les trois biens sont situés à l'intérieur du périmètre de préemption urbain.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

- Communauté de communes AUNIS SUD :

- ✓ Approuve la modification des statuts présentée :
 - 1- Mettre à jour la liste des communes membres en tenant compte de la création des deux communes nouvelles de La Devise et Saint-Pierre-La-Noue.
 - 2- Transférer la compétence « Eau » des compétences optionnelles aux compétences obligatoires à compter du 1er janvier 2020.

✓ Rapport d'activités de la communauté de Communes Aunis Sud année 2018 :

Selon les dispositions de l'article M 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement Public de coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Après avoir remis le rapport aux membres du conseil municipal présents, le maire présente le bilan des activités de la CDC Aunis Sud pour l'année 2018.

- Monsieur le Maire rappelle l'objectif de la démarche de participation citoyenne, qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. Il précise que ce dispositif encourage la population à adopter

une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il ajoute que cette démarche n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Une séance d'information sera tenue ultérieurement par la gendarmerie auprès de la population.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place le dispositif « participation citoyenne » en partenariat avec la gendarmerie nationale.

- Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire dans le cadre de la maîtrise de son développement urbain, et afin de maîtriser au mieux la gestion des eaux pluviales sur notre territoire, de faire réaliser une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de notre commune. Cette étude peut être subventionnée à hauteur de 80 % par le Département et l'agence de l'eau Loire-Atlantique. Le conseil municipal autorise le maire à se rapprocher de l'agence de l'eau Loire-Atlantique pour les démarches à suivre.

- Madame Annick BOINOT fait un résumé des points abordés au conseil d'école qui a eu lieu lundi 14 octobre.

L'effectif du RPI est de 134 enfants. L'école l'îlot Piraté accueille 52 enfants : une classe de 25 PS/MS (Mme GAUDIN) et une classe de 27 MS/GS (M. DIRR).

Les comptes rendus sont affichés dans les panneaux d'affichage de l'école.

- Monsieur le Maire informe que l'école de Vouhé demandera une participation financière pour une sortie de classe découverte, dans le Périgord prévue du 25 au 26 mai 2020 pour tous les élèves. Le coût du séjour est de 12 474 €. La participation n'est pas encore fixée car les enseignantes continuent à chercher des partenaires financiers.

- Point sur les travaux en cours (assainissement, voirie, enfouissement ...) : Monsieur Gérard ALAIRE informe que la réfection de la voirie communale sur le village de Blameré va être réalisée mi-novembre, pour un coût de 21 249 € TTC par la Sarl Guillebaud et le chemin du vieux rail fin novembre, début décembre par le syndicat de la voirie, pour un coût de 24 689,28 €.

- Compte rendu réunion avec la Direction des Infrastructures d'Echillais (la DI) concernant le projet d'aménagement du centre bourg : La DI accompagnera le projet d'aménagement du centre bourg.

Au cours de cette réunion, les représentants de la DI ont informé que :

- ✓ les panneaux à ressorts vont être mis à l'entrée du village route la Chardonnière.
- ✓ La pose de coussins berlinois sur les voies départementales est interdite.
- ✓ Les marquages au sol sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire a demandé que soit remplacé les panneaux de signalisation détériorés ou de les nettoyer.

- Bilan de l'enquête publique PLU iH : L'enquête publique s'est terminée le vendredi 11 octobre dernier. Le commissaire enquêteur présent à la mairie, le mardi 1^{er} octobre 2019 a reçu 6 administrés.

- Monsieur le Maire informe qu'un opérateur recherche sur notre commune un emplacement pour l'installation d'une antenne téléphonique.

- Monsieur le Maire fait un résumé sur le rapport d'activités d'EAU 17. Le rapport a été envoyé à chaque membre du conseil à l'appui de leur convocation à la présente réunion.

- Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la parcelle 5p (Fraigneau) de 6,16 ha, selon les modalités habituelles, et de reconduire le versement de la recette obtenue de la coupe de bois 2019-2020, après déduction des frais de garderie et de la taxe foncière : 1/3 à la Coopérative Scolaire de Puyravault et les 2/3 restants à l'Amicale villageoise de Blameré.

Divers :

- ✓ Tous les habitants de la commune de 60 ans et plus sont invités au repas offert par la municipalité le samedi 16 novembre 2019 à 12h30 à la salle des fêtes de Puyravault.
- ✓ "La compagnie "Note à Note" animera le spectacle de Noël, offert aux enfants de la commune le dimanche 22 décembre 2019 à 15h30, à la salle des fêtes.
- ✓ Un dossier de candidature a été envoyé pour l'appel à projet "Mille cafés".
- ✓ la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 6 décembre 2019 à 20h30.

Levée de séance : 23 heures 45

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 24 octobre 2019.

Le Maire,
Raymond DESILLE

